# Afer Climat - SSP Climate Transition European Equity Fund

LU2216001268

Reporting mensuel au 31 mai 2022

## Valeur liquidative : 121,34 €

## Actif net du fonds : 332 632 576 €

## Évolution de la performance

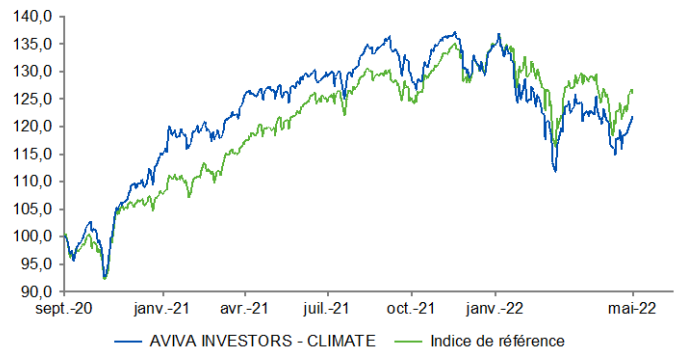


## Evolution de la performance (%)

| | 1 mois | Da* | 1 an | 3 ans | 5 ans | 8 ans | 10 ans |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Fonds | -1,2% | -9,5% | -4,6% | - | - | - | - |
| Indice de référence | -0,8% | -6,6% | 3,0% | - | - | - | - |
| Relatif | -0,4% | -2,9% | -7,6% | - | - | - | - |

* Da : début d'année

## Evolution annuelle de la performance (%)

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Fonds | - | - | - | - | - | 17,4% |
| Indice de référence | - | - | - | - | - | 25,1% |
| Relatif | - | - | - | - | - | -7,8% |

Performances nettes de frais de gestion financiers et dividendes réinvestis.
L'indice présenté s'entend dividendes / coupons nets réinvestis. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois.

Les évolutions passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse.

## Répartition par type d'instrument

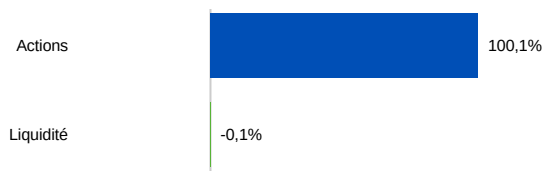


## Principaux indicateurs

| Ratios | | 1 an | 3 ans | 5 ans |
|---|---|---|---|---|
| Volatilité * | Fonds | 15,46 | - | - |
| | Indice | 14,32 | - | - |
| Max drawdown * | Fonds | -18,51 | - | - |
| | Indice | -15,06 | - | - |
| Délai de recouvrement * | Fonds | - | - | - |
| | Indice | - | - | - |
| Ratio de Sharpe * | | -0,34 | - | - |
| Ratio d'information * | | -1,29 | - | - |
| Tracking error * | | 5,98 | - | - |

Pas hebdomadaire (arrêté au dernier vendredi du mois)

* Source : Six Financial Information

## Date de création

15 septembre 2020

## Date de lancement

15 septembre 2020

## Forme juridique

SICAV de droit luxembourgeois

## Devise

EUR (€)

## Frais de gestion max TTC

1,15%

## Frais courants (au 14/02/22)

1,40%

## Intensité carbone

| Fonds | Indice |
|---|---|
| 81,44 | 128,94 |

## Couverture intensité carbone

| Fonds | Indice |
|---|---|
| 100,00% | 99,68% |

Tonne(s) de CO2 par million de $ de revenus (source : BRS & MSCI)

## Score ESG

| Fonds | Indice |
|---|---|
| 7,91 | 7,61 |

## Couverture score ESG

| Fonds | Indice |
|---|---|
| 100,00% | 99,68% |

## Orientation de gestion

L'objectif de ce compartiment est d'augmenter la valeur de l'investissement de l'actionnaire sur le long terme (5 ans ou plus), en investissant dans des actions de sociétés réputées répondre efficacement au changement climatique. Plus précisément, le compartiment investit dans des actions et des titres liés aux actions de sociétés qui ont leur siège social ou exercent la plupart de leurs activités en Europe.

## Indice de référence

MSCI Europe Net TR

## Durée de placement minimum recommandée

-

## Profil de risque et de rendement

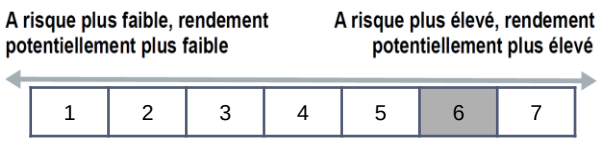


SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

## Notation(s)

Six Financial Information

—

# Afer Climat - SSP Climate Transition European Equity Fund

LU2216001268

Reporting mensuel au 31 mai 2022

## Répartition par type d'actif

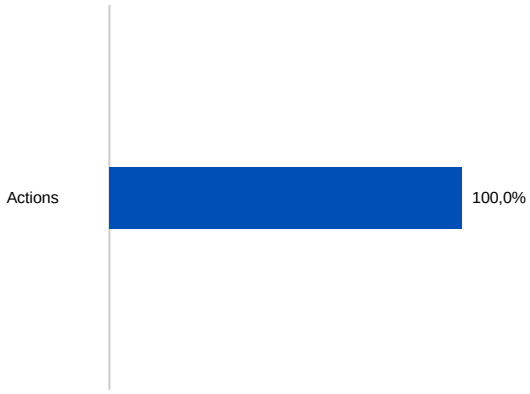


## Répartition géographique

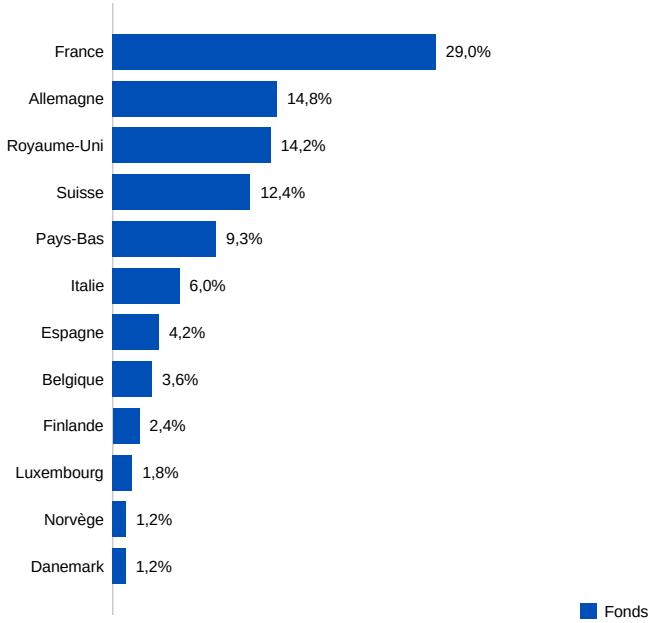


## Répartition par devise

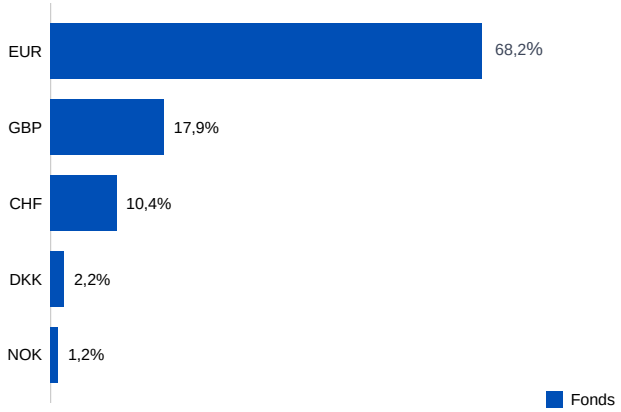


## Répartition par secteur

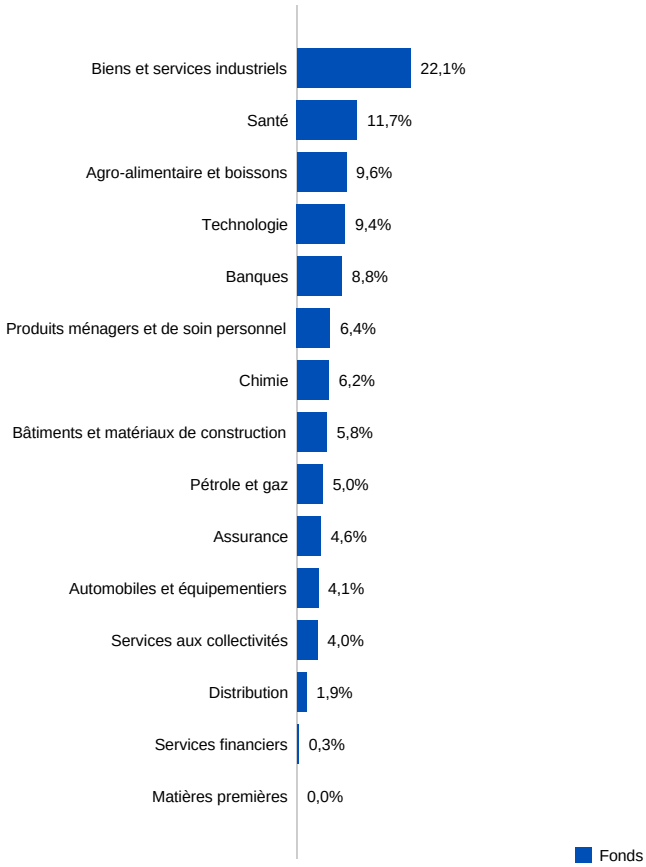


## Principales positions

| Nom | Pays | Secteur | % Actif |
|---|---|---|---|
| NESTLE SA | Suisse | Agro-alimentaire et boissons | 5,3% |
| ASTRAZENECA PLC | Royaume-Uni | Santé | 4,4% |
| NOVARTIS AG | Suisse | Santé | 3,8% |
| ASML HOLDING NV | Pays-Bas | Technologie | 3,3% |
| ADIDAS AG | Allemagne | Produits ménagers et de soin personnel | 2,7% |
| KBC GROEP NV | Belgique | Banques | 2,5% |
| NESTE OYJ | Finlande | Pétrole et gaz | 2,4% |
| SANOFI SA | France | Santé | 2,4% |
| COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN SA | France | Bâtiments et matériaux de construction | 2,4% |
| DANONE SA | France | Agro-alimentaire et boissons | 2,4% |

Nombre total de lignes : 56

# Afer Climat - SSP Climate Transition European Equity Fund

LU2216001268

Reporting mensuel au 31 mai 2022

## Répartition par taille de capitalisation

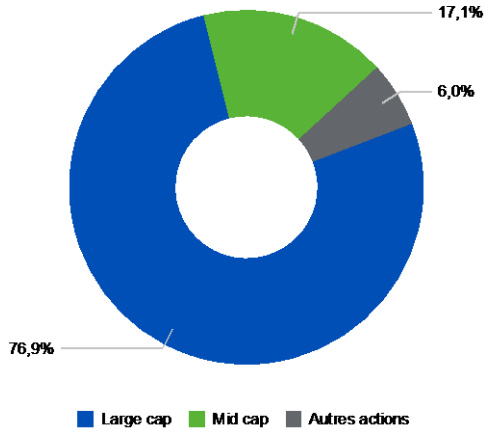


Large cap : sup. 10 milliards €
Mid cap : entre 500 millions et 10 milliards €
Small cap : inf. 500 millions €.

La ventilation concerne les actions détenues en direct et par transparisation.

## Commentaire de gestion mensuel

Au cours du mois de mai, les marchés ont été marqués par un discours de durcissement monétaire de la part des banques centrales visant à lutter contre l'inflation. La Fed a notamment confirmé une hausse des taux de 50 pb et la réduction du bilan à partir du 1er juin. En Europe, les données d'inflation continuent de surprendre à la hausse. Les attentes de croissance sont par ailleurs revues à la baisse dans presque toutes les zones et les risques de récession se sont accrus, pesant sur les performances des marchés actions. Dans ce contexte, l'indice MSCI Europe a très légèrement baissé ce mois. Les secteurs cycliques ont surperformé avec de bonnes performances de l'énergie, des ressources de base, de l'auto et des banques tandis que les secteurs des biens de consommation, des technologiques et de l'immobilier sont restés sous pression.

En terme de gestion, quelques ajustements ont été effectués dans le portefeuille en toute fin de mois. Nous avons cédé les titres Stora Enso, Novozymes, Intermediate Capital Group, Smith et Tesco et acheté les titres Unicredit, UCB, Nordex et DSM. Enfin nous avons renforcé nos positions en titres Air Liquide et KBC.

Au sujet des performances, l'allocation sectorielle a été négative mais en partie compensée par l'effet de sélection de titres. Les titres Neste et Novozymes ont sousperformé leurs secteurs respectifs. A l'inverse, soulignons les bonnes performances des titres de semiconducteurs STMicroelectronics et Infineon sur la période.

## Gestion

Victoria Richard

Frédéric Guignard

# Afer Climat - SSP Climate Transition European Equity Fund

LU2216001268

Reporting mensuel au 31 mai 2022

## Principales caractéristiques

| | | | |
|---|---|---|---|
| Société de gestion | OFI Lux | Dépositaire | - |
| Code ISIN | LU2216001268 | Conservateur | - |
| Forme juridique | SICAV de droit luxembourgeois | Heure limite de souscription | 12h00 |
| Date de création | 15 septembre 2020 | Ticker Bloomberg | AVTEEAI |
| Durée de placement min. recommandée | - | Droits d'entrée max | 1,0% |
| Fréquence de valorisation | Journalière | Frais de gestion max TTC * | 1,15% |
| Investissement min. initial | - | Commission de surperformance | Non |
| Investissement min. ultérieur | - | Frais courants (14/02/2022) | 1,40% |
| Pourcentage d'OPC | - | Date de clôture exercice | - |
| Indice de référence | MSCI Europe Net TR | Commissaire aux comptes | - |

* Hors frais contrat Afer

## Définitions

La **Tracking error** est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence .

Le **Ratio de Sharpe** mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

La perte maximale (**Max drawdown**) correspond au rendement sur la période de placement la plus mauvaise possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

Le **délai de recouvrement**, est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

La **sensibilité** est un indicateur permettant de mesurer la variation, à la hausse ou à la baisse, d'un prix d'une obligation ou de la valeur liquidative d'un OPCVM obligataire, induite par une fluctuation des taux d'intérêt du marché de 1%.

L'**intensité carbone** représente le total des émissions de gaz à effet de serre (GES) des scopes 1 & 2 (émissions directes & émissions indirectes liés aux consommations énergétiques) normalisée par million de $ de revenus (chiffre d'affaire). Ainsi, pour chaque million de dollar de revenus, X tonnes métriques d'émissions sont financées.

La **couverture l'intensité carbone** (exprimée en pourcentage) représente le poids, dans le portefeuille (fonds et indice), des titres pour lesquels l'intensité carbone est connue.

**Six Financial Information** : La méthodologie associée, unique et propriétaire, attribue de 1 à 5 étoiles aux fonds éligibles et ce en fonction de la note obtenue lors d'un calcul de ratio rendement / risque sur 3 ans pour ledit fonds. Il existe 2 types d'Etoiles : Les Etoiles "junior" 2 attribuées aux fonds ayant moins de 3 ans mais plus de 2 ans et les Etoiles "senior" 1 attribuées aux fonds ayant plus de 3 ans d'historique.

Le **ratio d'information** est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds.
Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

La **volatilité** désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements.
La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.

## Information importante

Ce document est établi par Abeille Asset Management, société de gestion de portefeuille de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le n° GP 97-114, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 18.608.050 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 335 133 229. Il contient des éléments d'information et des données chiffrées qu' Abeille Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information externes, leur exactitude ne saurait être garantie. Ce document est exclusivement conçu à des fins d'information. Il ne saurait être assimilé à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La distribution et l'offre d'actions ou de parts de l'OPC cité peuvent être limitées ou interdites par la loi dans certaines juridictions. Ce document ne donne aucune assurance de l'adéquation de l'OPC à la situation financière, au profil de risque, à l'expérience ou aux objectifs de l'investisseur. Avant d'investir dans ce fonds, l'investisseur doit procéder à sa propre analyse en s'appuyant sur les conseils de son choix. Abeille Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments figurant dans ce document. Le prospectus, le DICI, ainsi que les derniers états financiers disponibles, sont à la disposition du public sur simple demande, auprès d' Abeille Asset Management. Ce document ne peut être reproduit sous quelque forme que ce soit ou transmis à une autre personne que celle à qui il est adressé.

Le 22 novembre 2021, Aviva Investors France change de nom et devient Abeille Asset Management. Ce changement de dénomination sociale s'inscrit dans le cadre de l'intégration des entités du Groupe Aviva à Aéma Groupe à la suite de la cession des activités françaises du Groupe Aviva plc à Aéma Groupe en date du 30 septembre 2021. Abeille Asset Management n'appartenant plus au groupe Aviva plc, elle ne saurait être tenue responsable des publications effectuées par Aviva plc et ses filiales sur le territoire français.

Sources pour toutes les données : Abeille Asset Management. Les OPC sous-jacents de la gamme Abeille Asset Management détenus en portefeuille, sont calculés par transparence.